

Débat avec Lasserre et Fenayon à propos de : *L'empreinte indélébile de la fraude*, (Thomas Coutrot et Michel Husson)

1) Les objections de Michel Lasserre

Michel, à mon sens tu ne réponds pas à mon objection, je vais donc essayer de m'expliquer plus clairement.

Entendons nous d'abord sur le sens du mot aléatoire. Dans son sens commun (cf Larousse) un lot aléatoire serait un lot "qui relève du hasard, qui dépend d'un évènement incertain, hasardeux, problématique". Dans son sens mathématique, ce serait un lot "dont la variation dépend d'une loi de probabilité". Ces deux sens sont contradictoires, et c'est pour cela que je préfère parler "d'homogénéité" des lots. Le classement alphabétique est censé permettre une certaine homogénéité des lots, c'est pratiquement la même chose que le mot aléatoire dans son sens mathématique sauf qu'il n'y a plus d'ambiguïté et que les non-matheux comprennent beaucoup mieux. Cette homogénéité permettrait d'obtenir des lots peu divergents par rapport au résultat global, et chacun de ces lots serait alors assez représentatif du résultat global.

Mon objection ne porte pas sur un aspect chronologique, annulé par un rangement alphabétique même imparfait, mais sur la petite taille des lots et même des regroupements par lettres qui entraîne de très larges écarts dans la représentativité de chaque lot ou lettre.

Je m'appuierai ici sur l'exemple d'un sondage d'opinion.

- 1- Pour obtenir des résultats avec une marge d'erreur acceptable, donc représentatifs d'une réalité, les instituts de sondages utilisent des échantillons d'environ 1000 personnes.
- 2- Pour laisser encore moins de place au hasard, les personnes sondés sont choisies en fonction de critères divers (âge, profession, sexe, ...)
- 3- Les questions posées laissent très peu de possibilités de choix aux sondés.

Dans notre élection,

- 1- Les lots considérés comme atypiques comptent pour la plupart moins de 100 bulletins, 114 pour le plus gros (T3).
- 2- Le seul critère sensé éliminer le hasard est le classement alphabétique des bulletins.
- 3- La question posée offre 99 millions de milliards de possibilité de choix.

Les points 2 et 3 posent des questions en résonance avec le point 1. Par rapport à un sondage ordinaire, notre élection est beaucoup plus complexe, on n'est plus dans la même échelle de probabilité. Là où un échantillon de 1000 personnes peut être considéré comme représentatif dans un sondage ordinaire, quelle serait la taille minimum des lots qui pourraient être considérés comme représentatifs dans notre élection ?

D'évidence, cette "taille représentative" devrait largement dépasser les 1000 bulletins. A lui seul le point 3 permet de penser qu'elle devrait être multiplié par un facteur important, certainement supérieur à 10 ou peut être même à 100. Or, nos lots, et mêmes nos lettres, et même nos ensembles de bulletins dépouillés sur un ou deux jours, sont très largement inférieurs à ces chiffres. De ce point de vue, il n'y aurait donc rien d'anormal, c'est à dire aucune anomalie, à ce que l'on trouve des lots fortement divergents du résultat global.

Tu me diras alors à juste titre qu'il reste à expliquer pourquoi les lots les plus divergents défavorables à la liste Susan Georges apparaissent après le 11. Je constate simplement que :

- 22 lots ont été dépouillés avant le 12 juin, leur taille moyenne est de 121 bulletins.
- 37 lots ont été dépouillés du 12 au 15, leur taille moyenne est de 75 bulletins.

Il y a ici deux explications qui s'ajoutent l'une à l'autre.

Premièrement, la deuxième séquence regroupe plus de lots que la première, j'ai ainsi calculé qu'il y a environ une possibilité sur 20 (5 % de chance) pour que les 6 lots les plus divergents apparaissent en deuxième séquence.

Deuxièmement, la plus petite taille des lots de la deuxième séquence augmente encore cette possibilité, d'un facteur que je connais certes pas mais à mon avis suffisant pour qu'elle devienne tout à fait acceptable.

Je serai curieux de connaître ta réponse face à cette objection, tout en sachant que de toute façon seul l'examen physique des bulletins pourra trancher.

Amicalement

Michel Lasserre

2) Réponse à Michel Lasserre Michel Husson 21 août 2006

Bien que je ne me sente pas habilité à distribuer des bons points, je remercie Michel Lasserre d'engager une véritable discussion. Mais ses objections ne me semblent pas pour autant convaincantes et n'expliquent pas toutes les particularités du scrutin. C'est ce que j'explique brièvement ici, en espérant à nouveau montrer que ma démarche est objective, voire « scientifique ». Encore une fois, elle consiste à définir un ensemble de faits dont il faut rendre compte et d'y appliquer successivement plusieurs schémas explicatifs, pour retenir celui qui y réussit vraiment. Et qu'on me croie ou non, j'aurais préféré en trouver une qui soit moins désolante que celle de la fraude, quitte à manger mon chapeau.

1) un échantillon aléatoire est un échantillon tiré vraiment au hasard en ce sens qu'il ne souffre pas de biais. C'est pourquoi les sondages contrôlent la composition par âge, sexe, catégorie sociale, etc. Mais OK pour parler d'homogénéité si cela est plus clair.

2) la taille de 1000 retenue dans les sondages dépend de celle de la population sondée. Par exemple, en matière électorale, ce seuil de 1000 correspond à une population d'environ 40 millions de personnes, soit un taux de sondage au 1/40000ème.

3) dans le cas du vote au CA, la population est celle des votants, soit environ 6000. C'est pourquoi l'idée de Michel Lasserre selon laquelle la taille représentative devrait « largement dépasser les 1000 bulletins [et] être multiplié par un facteur important, certainement supérieur à 10 ou peut être même à 100 » est manifestement absurde puisqu'on aurait selon lui à prélever un échantillon de 10000 bulletins alors même qu'il n'y en avait que 6000 à dépouiller !

4) le pourcentage obtenu par un candidat dans un lot de taille n suit une loi statistique dont l'espérance est égale au score réel et dont l'écart-type décroît avec n . Les résultats d'un tirage peuvent être interprétés selon des assertions de ce genre : il y a 95 chances sur 100 que le pourcentage de Machin soit compris entre 40 et 45%.

5) le vote Attac est plus compliqué puisqu'il ne s'agit pas de sondage mais d'un dépouillement exhaustif fractionné. Chaque « lot » peut cependant être interprété comme un sondage, et la question est de savoir si les écarts d'un lot à l'autre, compte tenu de leur taille respective, rentrent dans la fourchette. Ce calcul a été mené par Gaël Grenouillet & Renaud Tzanos (<http://hussonet.free.fr/statelem.pdf>) et j'espère que les experts indépendants auront eux aussi procédé à cet examen.

6) l'existence des lots est une « expérience naturelle » qui a permis de déceler les anomalies. Si, comme c'était d'ailleurs prévu initialement, on n'avait procédé à aucun décompte intermédiaire, ces anomalies auraient par définition été indécélables. C'est pourquoi, le procédé de Michel Lasserre, consistant à raisonner sur les lettres plutôt que sur les lots, est méthodologiquement erroné : il consiste en effet à détruire l'information fournie par le dépouillement fractionné. En outre, il ne fonctionne pas sur la lettre B (une grosse lettre) et je n'ai pas trouvé de réponse à cette objection.

7) concernant les « petits » lots, Michel Lasserre ne dit rien d'une contre-expérience qui invalide son point de vue selon laquelle les lots sont atypiques parce qu'ils sont trop petits. Si on regroupe tous les lots de moins de 50 bulletins, on trouve alors un ensemble conforme. Mais si on fait de même avec les lots atypiques que Michel juge encore trop petits, l'ensemble ainsi constitué reste atypique. C'est donc que la taille n'est pas une explication, car ce devrait être dans le cas des plus petits (moins de 50) que l'on devrait le moins s'attendre à voir disparaître les anomalies.

8) pas plus que d'autres, Michel Lasserre n'avance d'explication satisfaisante à ce fait fondamental qui est pour moi « la preuve de la fraude » : les écarts engendrés par les lots atypiques dépendent très étroitement du classement des candidats au 11 Juin. Or, cette information n'était disponible par définition qu'à cette date, alors même que tous les votes avaient déjà été exprimés.

Les lots atypiques ne sont pas atypiques au hasard : ils avantagent une « liste » au profit d'une autre, ce qui pourrait à la limite s'expliquer par un changement dans les comportements des votants, mais cet avantage est ciblé sur les candidats en position éligible, et donc, encore une fois, intègrent une information dont ne disposaient aucun des votants. Ce serait bien qu'on réponde à cette observation.

Pour être plus concret : imaginons que je sois un adhérent excédé par la démarche de Susan George. Au lieu de panacher mon bulletin, je décide alors de voter plutôt en faveur des 32. Mais comment aurais-je pu trier parmi eux (à part quelques noms évidents) pour être sûr que j'allais choisir ceux qui avaient plus de chances d'être élus ? La précision du ciblage sur le « milieu de tableau » - qui a permis le changement de la composition du CA au fil du dépouillement - ne peut s'expliquer qu'en référence à une information dont les électeurs réellement existant ne disposaient pas. Le schéma de Michel Lasserre pourrait tout au plus expliquer pourquoi il y a des lots bizarres, mais pas pourquoi ils sont tous bizarres de la même manière. Seule la fraude peut rendre compte de cette configuration.

3) Nouvelle réponse de Lasserre à Husson.

Je n'ai jamais prétendu que mon objection expliquait toutes les particularités du scrutin, mais qu'elle explique pourquoi il existe de nombreux lots divergents et pourquoi ceux-ci sont concentrés dans les lots dépouillés à partir du 12 juin. Je reviendrai sur les particularités mais auparavant je voudrais répondre à quelques remarques de Michel Husson.

Les instituts de sondage ont tout intérêt à ce que leurs enquêtes soient le plus fiable possible, tout en sondant le moins de gens possible pour des questions de coût. Si un échantillon soigneusement sélectionné permet une marge d'erreur de 1 ou 2% dans un référendum ou un deuxième tour de présidentielle avec deux candidats, c'est parce que le maximum de biais a été éliminé (ce qui n'est pas le cas dans nos lots de bulletins). Pourtant malgré toutes les précautions prises dans la sélection des sondés on a déjà vu de gros décalages quand le nombre de candidats augmente, comme par exemple au premier tour de 2001. Pourtant chaque sondé avait choisi une seule personne. Ce qui montre que la taille de la population est un élément dont il faut tenir compte, mais que le nombre de candidats a aussi une grande importance. Que donnerait un tel sondage si chaque sondé devait choisir 24 noms sur une liste de 62 ? Les marges d'erreurs seraient très importantes, et il faudrait élargir considérablement l'échantillon pour arriver à des résultats fiables, ceci principalement sur les derniers candidats élus.

- Vu le nombre astronomique de choix possible dans notre élection, il n'y a rien d'absurde en soi à imaginer en théorie qu'un lot représentatif pourrait être d'une taille supérieure à nos 6000 électeurs s'il y avait beaucoup plus de votants. Si nous étions 100 000 à avoir voté, on aurait peut être pu s'attendre à d'autres déplacements de voix comme celui qu'on constate entre les deux segments d'avant et après le 12 juin. Peut-on dire à combien de bulletins la courbe représentant les voix de chaque candidats se seraient stabilisée ? A 10 000 ? à 50 000 ?

6000 est une limite concrète, mais qu'on peut parfaitement dépasser dans un raisonnement théorique pour précisément montrer la petitesse de cette limite et plus encore la toute petitesse des lots inférieurs à quelques centaines de bulletins, et donc leur non représentativité.

La contrainte de cette limite des 6000 fait que cet ensemble de 6000 bulletins devient précisément, et par défaut, le seul lot véritablement représentatif du scrutin. Ce qui signifie que les ensembles des bulletins dépouillés avant ou à partir du 12 ne sont ni l'un ni l'autre représentatifs. Ce n'est pas un raisonnement par l'absurde mais par le dépassement des limites, on élargit le cadre de réflexion pour mieux appréhender le cadre réel quand on y retourne.

- Michel Husson dit que le seuil de 1000 retenu dans les sondages correspond à un taux de sondage de 1/40000ème. Je ferai juste remarquer pour l'humour que 1/40000ème de 6000 représente 0,15 bulletin, mais je voudrais savoir à combien de bulletins Michel situe le seuil de représentativité d'un lot de nos bulletins ? Et sur quels supports théoriques ou empiriques il fait reposer ce choix ?

- Pour Michel, la preuve de la fraude consiste à mettre en évidence quelques lots des bulletins très favorables à la "liste Nikonoff", et plus particulièrement aux candidats "limites", à partir du 12 juin. J'ai déjà fait remarquer que c'était des petits lots. 12 petits lots ont été dépouillés avant le 12 et 30 après, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les petits lots très favorables à la "liste Nikonoff" soient précisément regroupés après le 12. On remarquera même qu'il existe aussi après le 12 des petits lots très favorables à la liste George: B1, C1, D4 et D1 avec 17 ou 18 élus.

Il y a bien des listes qui ont circulé dans les CL, et pas seulement celle de Susan George, j'en ai moi-même fait circuler une qui contenait les 4 élus contestés . D'après les témoignages de dépouilleurs que j'ai recueillis, il y a de tout dans les bulletins. Certains sont clairement marqués pour une liste, mais la majorité semble être totalement hétérogène. Je pense que ces petits lots divergents dans un sens comme dans l'autre peuvent s'expliquer par un effet liste. Il suffit que chacun de ces petits lots regroupe une dizaine de bulletins portant sur la même liste pour que l'ensemble du lot lui devienne très favorable. Vu les conditions du dépouillement, on peut très raisonnablement penser qu'on a eu

affaire à des effets listes, amplifiés parfois par des conditions particulières de rangements de bulletins en lot. Michel Fenayon cite ainsi divers témoignages montrant qu'il existe bel et bien des biais pouvant justifier la divergence de certains lots.

L'hypothèse de la fraude ne peut pas être totalement écartée pour autant, mais ne me semble pas incontournable pour justifier les bizarreries constatées. Si les petits lots avaient été dépouillés avant le 12, on aurait pu constater une montée dans les scores de la liste Nikonoff dès le début du dépouillement, suivi d'une légère descente par la suite. Sauf bien sûr si l'on considère la fraude comme acquise à priori ...

Si l'on veut chercher la fraude dans les stats, on peut la trouver facilement dans les bizarreries constatées, je dirai même trop facilement. Dès qu'un lot qui leur semble particulièrement défavorable est repéré par les dépouilleurs, il n'est pas besoin d'être expert pour l'analyser, voir l'étendue de la divergence et crier à la fraude.

Au moins une personne (plusieurs témoignages) l'a même véritablement fait lors du dépouillement !!

Seulement on peut aussi trouver d'autres explications à ces bizarreries, elles ne satisfont pas bien sûr les plus chauds partisans de l'hypothèse de la fraude, mais ni plus ni moins que l'explication par la fraude ne satisfait les autres. Les stats ne suffisent donc pas pour apporter la vérité, le chercheur se doit de les confronter à d'autres champs de réflexion et d'analyse. Il est trop facile d'expliquer les bizarreries par la fraude sans en apporter la preuve indiscutable, et de s'arrêter là dans sa démarche. C'est précisément là que commence la véritable démarche scientifique, et c'est là que commencent à se poser des tas de questions concernant différents domaines d'investigation.

Par exemple celle-ci : imaginons un fraudeur (et je dis bien un car chacun ici sait qui est le seul accusé) :

- qui aurait agi très intelligemment en répartissant habilement les croix sur ces centaines de bulletins contrefaits d'après ce qu'en disent certains de ses accusateurs,
- qui aurait eu plusieurs nuits pour commettre son forfait,
- qui savait à l'avance que la moindre bizarrerie dans le dépouillement serait guettée par des "camarades" qui cherchent n'importe quel prétexte pour l'accuser de tous les maux.

Comment ce fraudeur aurait-il pu agir de manière aussi stupide en changeant des bulletins sur quelques petits lots et en prenant de gros risques que sa fraude soit bien visible, au lieu de répartir ses bulletins sur l'ensemble de tous les lots disponibles et plus particulièrement sur les plus gros ?

Il y a ainsi bien des questions qui se posent si on envisage l'explication par la fraude, et que se posent réellement des adhérents. Des questions aussi bien du point de vue :

- technique : sur les difficultés d'accès au local, les difficultés de remplissage de centaines de bulletins suivant des critères complexes, sur le temps nécessaire pour toute l'opération, ...
- que stratégique : le gros risque que la fraude apparaisse est-il compensé par le résultat espéré ? en sachant déjà que l'accusé était très largement élu au CA par les adhérents pourquoi aurait-il pris ce risque ?
- que psychologique : questions qui concernent d'ailleurs aussi bien l'éventuel fraudeur que les accusateurs, tant au niveau de leurs motivations que de leurs actes et comportements. La passion et parfois la haine que l'on voit chez certains accusateurs, leurs interventions hargneuses dès qu'ils en ont la moindre occasion, ne sont-ils pas le signe d'un aveuglement sans borne ?

Désolé d'avoir été aussi long, mais tout cela montre que les choses ne sont pas du tout aussi simples que veulent le voir les tenants de l'explication par la fraude.

Amicalement

Michel Lasserre

Echanges Michel Fenayon/Michel Husson

- premiers commentaires de Fenayon en police normale
- *réponses Husson en italique*
- **nouvelles réactions de Fenayon en italique grasses**

Voici quelques commentaires à la réaction adressée par Michel Fenayon à Thomas Coutrot, Guy Chauveteau, Jacques Nikonoff, Alain Gély et moi-même. Cette réponse est lapidaire, parce que les effets de ponctuation ne remplacent pas la discussion argumentée et la lecture des documents critiqués.

1. "Anomalies" ou "lots atypiques"

Il n'y a que des "lots atypiques" utiliser la terminologie "anomalies" est incorrect et ne fait que vouloir justifier "l'explication élaborée a priori" On ne peut utiliser indifféremment l'un ou l'autre terme !!

Réponse : l'anomalie ne réside pas dans les variations entre lots mais dans la structure et l'ampleur de ces variations.

Dans le texte il faut alors bien distinguer les 2 choses et ne pas appeler anomalies des lots atypiques

2. Y a-t-il des "lots atypiques" ?

Même si le dépouillement s'était opéré dans des conditions optimales...il y aurait eu des lots "atypiques" L'existence de "lots atypiques" est **intrinsèque** à la méthode de dépouillement choisie : dépouillement par lots !!! **Donc oui bien sûr il y a des lots atypiques.....c'est obligatoire !!!**

Réponse : faux. L'existence de "lots atypiques" n'est pas intrinsèque au dépouillement par lots. Il y aurait des variations (selon le critère d'atypicité choisi et le seuil de ce critère on aurait fait apparaître des lots atypiques ce sont ces variations) mais pas des paquets de bulletins si éloignés les uns des autres. C'est bien pour cela qu'il s'agit d'anomalies. On verra bien ce qu'en pensent les experts commandités. (tout à fait d'accord...pour qu'on en finisse)

3. Choix du critère pour distinguer les lots "atypiques"

Plus il y a de critères mieux ça vaut, c'est d'ailleurs recommandé dans ts les bons manuels de statistiques, de cette façon on cerne mieux les lots vraiment atypiques...selon les critères ils peuvent être différents voir très différents. Je vous en propose un autre : sont considérés comme atypiques les lots ou il y a 16 élus George et plus et les lots ou il y a 8 élus George et moins !!!! (ou bien le couple 17,7 ou 18,6 les résultats sont très instructifs !!!) Il y a certainement beaucoup d'autres critères possibles !!

Réponse : si la présence de lots « atypiques » est obligatoire, à quoi bon les distinguer ? (pour évaluer leur nombre, leur distance, etc.) Et surtout, Fenayon ne semble pas voir que leur repérage se fait indépendamment de toute référence aux listes, contrairement à celui qu'il propose (pour jouer ?) (dans la mesure ou il peut y avoir des effets de liste il ne me semble pas idiot de prendre aussi des critères de ce type)

4. Seuils laxistes ou exigeants ?

Je ne connais pas la définition scientifique de ces termes...il y a différents seuils avec plus ou moins de "lots atypiques" c'est tout.

Cependant avec votre "explication élaborée a priori" : seule la fraude peut expliquer les résultats, il vous faut fixer des seuils tels que tous les lots "atypiques" présentent les mêmes caractéristiques

-dépouillés après la nuit du 13

-favorables à S George

Si la nuit du 13 ne vous convient pas il faut que vous refassiez tous vos calculs qui reposent sur le résultat des phases 1, 2 et 3, Si ce n'est plus le 13 le résultat de ces phases change !!

Réponse : le repérage des lots « atypiques » dépend des seuils qui peuvent être plus ou moins sélectifs (tout à fait d'accord, il faut étudier l'influence des seuils dans le repérage des lots atypiques voir "fraude très peu probable"). Mais il n'y a aucune « explication élaborée a priori » puisque c'est seulement après ce repérage, et non avant, que l'on constate que les lots atypiques n'apparaissent qu'après le 11 Juin (selon le seuil choisi il en apparaît dès le 11 voir "fraude très peu probable") et sont défavorables à Susan George (certains lots atypiques sont favorables à George, voir mon texte "fraude très peu probable"). La dernière remarque (13 juin et phases 1,2 et 3) ne concerne en rien mon texte, auquel Fenayon est pourtant supposé répondre. (sauf erreur de ma part, mais j'ai pu louper des étapes, les lots atypiques sont déterminés par corrélation avec les résultats de la phase 1 : radiographie d'une blessure du 26 juin 2006)

5. Trois faits établis

-Il existe des "lots atypiques" : oui c'est intrinsèque à la méthode de dépouillement et il s'agit bien de "lots atypiques" et non pas "d'anomalies"

-Ces lots n'apparaissent qu'après la nuit du 11..alors la fraude c'est le 11 au soir....et il faut refaire tous les calculs des phases, des lots atypiques etc. D'autre part selon le critère d'atypicité choisi et son niveau on peut faire apparaître des lots atypiques dès le 11 (E1, H1, J2, V3)

-Les distorsions introduites favorisent une liste au profit (?) d'une autre : selon les critères et seuils choisis les distorsions favorisent une liste ou bien l'autre

Réponse : la répétition des mêmes arguments ne les renforce pas. Donc, voir ci-dessus.

5. "Cette hypothèse chronologique est la seule alternative à la fraude"

Je redis encore une fois que j'ai recueilli personnellement le témoignage de 2 "dépouilleurs" qui m'ont indiqué avoir classé les bulletins avant dépouillement sur la base du candidat en haut à gauche du bulletin de vote (Harribey) Si le lot était dépouillé complètement cela n'avait pas d'importance...mais si le lot n'était pas terminé et donc fractionné les conséquences peuvent être énormes.

Réponse : les conséquences de ce biais ne pourraient être « énormes » que si le score obtenu par Jean-Marie Harribey dans les lots atypiques était voisin de zéro.

Oui si tous les bulletins d'un lot avaient été fournis en une seule fois aux dépouilleurs, mais il semblerait d'après les témoignages que les bulletins aient été fournis par paquets successifs conduisant à des tris partiels. Il faut espérer que l'enquête auprès des dépouilleurs permettra d'éclaircir ce point ainsi que des déclarations du type (dépouilleur de la lettre B justement) "nous avons fait des trouvailles pour accélérer le rythme" il serait bon d'éclaircir et de comprendre quelles sont ces trouvailles

6. "Cinq lettres ont été dépouillées avant le 11 juin (A E F H M) 828 bulletins"

D'abord c'est avant le 13 et non le 11 mais peu importe Si l'on veut extrapoler ce résultat pour obtenir le résultat total alors il faut donner une fourchette !!! rien ne dit que ce lot était strictement conforme au total, il ne serait qu'un échantillon du total.....et ts les autres biais possibles auraient été éliminés.

Réponse : faux, c'est avant le 11 Juin (décompte de l'huissier) (a moins que des étapes m'aient échappées mais pour moi il n'y a eu que 2 lots dépouillés avant le 11 juin :A3 et L2 peut être fais-je une erreur ?). Fenayon devrait se plier au travail, certes ingrat, d'actualisation des données qu'il trouvera sur : <http://hussonet.free.fr/attac0.htm>. Quant aux lettres AEFHM, elles fournissent une référence qui gomme l'effet chronologique puisqu'elles ont été dépouillées en une fois (il y en a un petit bout qui a été dépouillé le 15 voir les lots 15P). Or, elles sont très proches des autres lots conformes mais en revanche très éloignées de la lettre B, la plus grosse des lettres à lots atypiques (je vous joins le tableau des résultats pour les lettres avec EAM et éloignement par lettre. Comment expliquer le fait que B au total soit a peu près normal ?). Sur ce point, Fenayon pourrait par exemple consulter A nouveau sur l'hypothèse chronologique (<http://hussonet.free.fr/antichro.pdf>).

7. "Les écarts ultérieurs dépendent de cette information" (le résultat intermédiaire du 11)

Pourquoi dépendent ?

Rien que le vocabulaire traduit la volonté de justifier "l'explication élaborée à priori"

Tiens essayez de voir s'il n'y a pas des lots avant le 13 pour lesquels les écarts pourraient "dépendre" également de ce résultat intermédiaire...il y en a !!!

Réponse : prière de consulter la version longue remaniée de L'empreinte de la fraude (<http://hussonet.free.fr/emprein2.pdf>) où cette dépendance fait l'objet d'un test statistique qui montre que l'ampleur de l'écart induit par les lots atypiques dépend du rang obtenu par chacun des candidats au soir du 11 Juin.

8. "La distribution des écarts de voix opérés par les atypiques dépend du rang de chaque candidat à mi parcours"

Je vous joins un petit tableau pour jouer à "l'impact du vote pour des listes" sur le résultat total.....ce que vous constatez et que j'ai moi-même constaté est typique d'un effet de liste !!

Réponse : je connais d'autres jeux plus divertissants. (moi également, cependant je dois dire que tte cette discussion m'a rajeuni et fait faire des progrès considérables dans le maniement d'excel

Elle m'a rejuni car elle me fait repenser aux discussions et pb de pouvoir que j'ai connu, étant étudiant, dans des groupes au moment de la guerre d'Algérie, aie les coups de ceinturon ça fait mal!!! le résultat est qu'écoeuré par ces querelles qui nous détournent de l'essentiel j'ai arrêté tt militantisme pendant presque 40 ans sera-ce la même chose cette fois ci ? peut-être ?

Pour me démontrer le sérieux de vos analyses beaucoup m'ont transmis votre CV.....franchement je ne comprends pas vues les conditions de dépouillement que vous n'ayez pas le moindre doute Moi même je doute je n'ai jamais affirmé qu'il n'y avait pas fraude je dis simplement que la probabilité de fraude sur la base de vos analyses est faible, fraude par l'une ou l'autre équipe d'ailleurs

Réponse : puisque Fenayon brandit à l'occasion son titre de polytechnicien (Vous m'excuserez mais je n'ai jamais brandis de titre car en aucun cas il ne donne plus de droits que tout autre titre (professeur, chercheur au CNRS, administrateur INSEE, etc, etc.), ce titre a été mis en avant par une certaine Valérie que je ne connais pas, ce qui n'aurait pas du être fait, j'ai horreur des "arguments d'autorité" comme je l'ai déjà expliqué sur de nombreuses listes), il ne devrait pas s'étonner que certains pensent bon de répondre sur ce terrain. Je lui suggère de conserver cet argument pour les experts qui ne manqueront pas de lever ses doutes bien symétriques, (fraude par l'une ou l'autre équipe d'ailleurs, dit-il sans « a priori »). En attendant, il pourra trouver sur la page citée plus haut les textes qu'il n'a pas manifestement pas assimilés. Ainsi que ceux qui partagent ses doutes a priori, et qu'il m'avait fort élégamment reproché de ne pas mettre en ligne, alors que j'étais en vacances.